

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 octobre 2023**DÉLIBÉRATION n°2023-93**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 octobre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 7 octobre 2023.

Point de l'ordre du jour :

6.4. Délégation de pouvoir au Président pour signer un marché public

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration du 27 septembre 2021,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université (délibération susvisée) pour signer les marchés publics est plafonnée à 500 000 € HT. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une délégation de pouvoir au président de l'université. La signature du Président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- délégation de pouvoir au Président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des marchés publics mentionnés en pièce jointe, avenants éventuels inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 31
Membres présents : 18	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 13	Votes exprimés : 31
Total des membres présents et représentés : 31	Majorité requise : 16
	Pour : 31
	Contre : 0

Pièce jointe :

- descriptif du marché concerné par la délégation.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

PARTIE MARCHE PUBLIC

CA du 16 octobre 2023

Fourniture et Acheminement d'électricité pour la Période 2024 - 2025

Les prestations qui sont confiées aux titulaires sont l'acheminement et la fourniture d'électricité pour le compte de l'Université de Tours pour la période 2024 -2025. Cet achat est mutualisé au sein de l'accord cadre mis en place par la Direction des Achats de l'Etat (DAE).

Les prestations sont décomposées en 3 lots :

Désignation du lot	Titulaire	Durée	Montant Estimatif en € TTC pour 2 ans
<u>Lot n° 1</u> : « Gros électricité » : Points de connexion de segments de distribution C1 ou C2 ou C3	EDF	2 ans (du 01/01/2024 au 31/12/2025)	4 437 974,96 € TTC
<u>Lot n° 2</u> : « Moyen électricité » : Points de connexion de segment de distribution C4	ENGIE ENERGIE SERVICES	2 ans (du 01/01/2024 au 31/12/2025)	1 157 923,98 € TTC
<u>Lot n° 3</u> : « Petit électricité » : Points de connexion de segment de distribution C5	EKWATEUR	2 ans (du 01/01/2024 au 31/12/2025)	57 972,38 € TTC